

## Les aides au logement : principales évolutions depuis 2001

Pierre Collinet, Chantal Salesses, Magda Tomasini (Cnaf)

**L**E nombre de bénéficiaires d'une aide au logement diminue depuis 1998 pour atteindre 5,7 millions d'allocataires au 31 décembre 2006. Depuis cinq ans, les personnes isolées représentent plus de la moitié des allocataires, tandis que la part des familles monoparentales augmente légèrement. Les revenus des bénéficiaires d'une aide au logement ont diminué entre 2002 et 2006.

Pour les accédants à la propriété, la proportion de foyers bénéficiaires est en diminution de 3,6 points entre 2003 et 2006 pour atteindre 8,6%. Parmi les locataires, les aides au logement contribuent significativement à la réduction de leur effort financier consacré au logement principal. Ainsi, elles divisent par 2,2 l'effort consenti par les ménages allocataires pour se loger. La réduction est particulièrement importante pour les familles monoparentales. Entre 2002 et 2006, les taux d'effort se sont accrus de 3 points, pour atteindre 24,6% fin 2006. Cette augmentation est à relier notamment à la hausse des loyers des allocataires à un rythme supérieur à la revalorisation des aides. La part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond du barème des aides est passée de 60% à 71% entre 2002 et 2006.

Les aides au logement sont constituées de l'allocation de logement familiale (ALF), de l'allocation de logement sociale (ALS) et de l'aide personnalisée au logement (APL). Ces prestations visent à compenser la dépense de logement (qu'il s'agisse d'un loyer ou de la mensualité d'accession à la propriété). L'aide est calculée en fonction de différents critères tels que les ressources de la personne, la zone de résidence, la situation familiale.

Financée par le Fonds national des prestations familiales (FNPF) de la branche famille, l'ALF est versée aux personnes ayant au moins un enfant ou une personne à charge : au 31 décembre 2006, les caisses d'allocation familiales (CAF) versent l'ALF à 1 199 500 allocataires. Financée par le budget de l'État, l'ALS est versée à 2 076 000 personnes ou couples n'ayant aucune personne à charge. L'APL est versée aux familles ou aux personnes seules, qu'elles soient locataires ou accèdent à la propriété, la condition principale étant que le logement soit conventionné ; 2 385 400 ménages perçoivent l'APL.

Au total, un peu moins de 5,7 millions d'allocataires ont perçu une prestation de logement versée par les CAF au 31 décembre 2006 (5 489 000 en métropole et 172 000 dans les départements d'outre-mer) [Collinet *et al.*, 2007]. En comptant les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement<sup>1</sup>, plus de 12,3 millions de personnes vivent dans un foyer qui perçoit une aide au logement.

Les dépenses annuelles de prestations logement se sont ainsi élevées à un peu moins de 14 milliards d'euros en 2006. Sur le seul champ des CAF, l'APL est la prestation la plus importante financièrement avec 44 % des aides au logement versées. L'ALS représente 30 % des prestations versées en faveur du logement et l'ALF 26 %. Les familles (couples ou personnes seules avec un enfant ou une personne à charge) ont perçu 53 % de ces dépenses.

### **Une diminution du nombre des bénéficiaires d'une aide au logement en métropole depuis 1998**

Le nombre total des bénéficiaires d'une aide au logement diminue continuellement depuis 1998, à l'exception de l'année 2005 où le nombre des bénéficiaires avait légèrement augmenté (+0,4 %) du fait notamment de l'intégration des régimes spéciaux. La baisse s'accroît en 2006 avec une décre de nombre d'allocataires de 2,4 %, après une diminution annuelle en moyenne de l'ordre de 0,5 % entre 1998 et 2005. La baisse de 2006 est entièrement expliquée par la diminution du nombre des allocataires en métropole (-2,5 %, soit 140 000 bénéficiaires de moins).

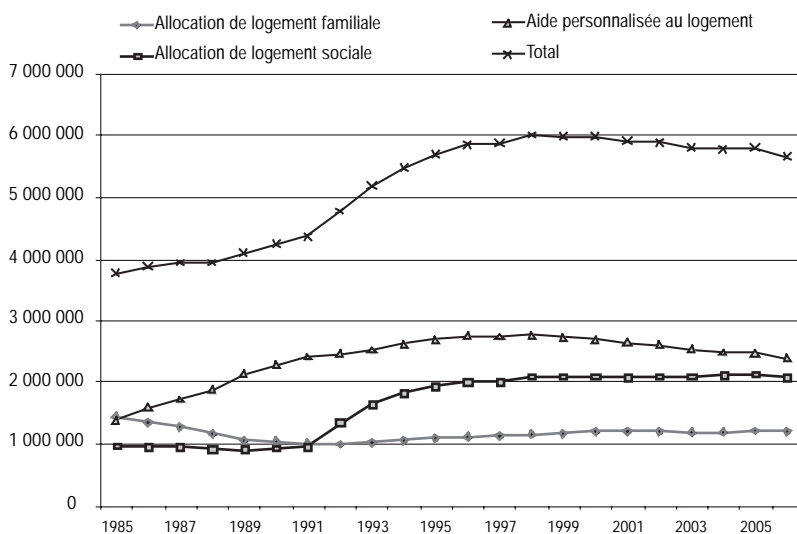
---

1. Outre les enfants à charge au sens des prestations familiales, la CAF considère aussi à charge certains proches parents qui vivent chez l'allocataire, si ceux-ci sont retraités, handicapés, ou reconnus inaptes au travail par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et si leurs ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Cette évolution du nombre des bénéficiaires résulte en particulier de l'absence de revalorisation des barèmes en 2006, celle-ci intervenant en janvier 2007, accompagnée de la modification du seuil de non-versement (15 euros au lieu de 24 euros), cette dernière jouant en sens inverse. De plus, la modification des règles d'abattement ou de neutralisation, c'est-à-dire de non-prise en compte, dans l'assiette ressources, de ressources en cas de chômage a conduit à une diminution de la part des allocataires qui bénéficient de ce dispositif<sup>2</sup> : de 14 % en 2005 à 11,5 % en 2006. Si les allocataires avaient bénéficié en 2006 d'autant d'abattements ou de neutralisations pour chômage qu'en 2005 (proportionnellement), on aurait dénombré environ 80 000 allocataires de plus que ce qui a été observé.

La baisse du nombre d'allocataires est plus marquée en APL (-3,3 %) qu'en ALS (-2,4 %) et qu'en ALF (-0,9 %). En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APL tend à diminuer également du fait de la disparition progressive des prêts conventionnés, remplacés par les prêts à taux zéro qui ouvrent droit à l'ALF et non plus à l'APL.

Graphique 1  
Bénéficiaires d'une allocation logement



Sources : Cnaf, fichier Fileas.

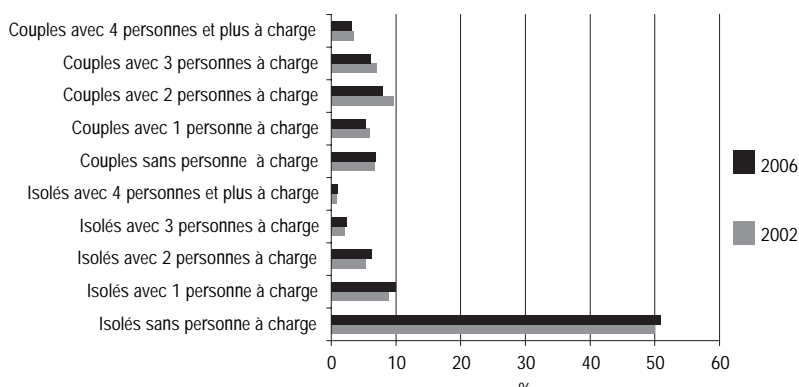
2. Depuis 2004, deux mois de chômage total sont nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un abattement de ressources. La notion de chômage total a été précisée en 2006, ce qui a eu un effet sur le nombre d'allocataires.

## La moitié des bénéficiaires d'une aide au logement sont des personnes isolées

La répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon les compositions familiales est stable entre 2002 et 2006 (graphique 2). Les personnes isolées sont majoritaires (50,9% des allocataires). Les familles nombreuses sont en léger repli (-0,8 point), à l'instar du recul des familles nombreuses observé sur le long terme (Nicolas, 2006). Toutefois, ce recul ne concerne que les familles nombreuses biparentales (-1,3 point), la part des familles nombreuses monoparentales augmentant légèrement (+0,5 point).

Graphique 2

Répartition des allocataires d'une aide au logement suivant la composition familiale, en %



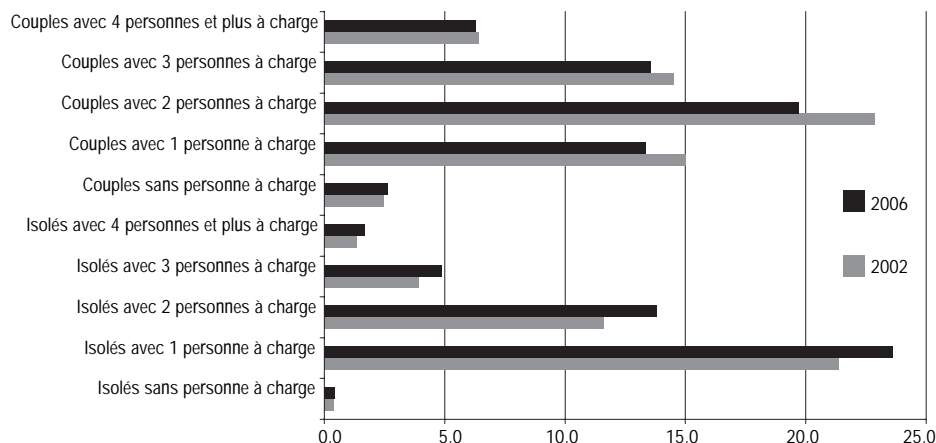
Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Champ : Métropole.

Par type de prestation, la répartition est naturellement différente du fait de la réglementation même qui régit ces prestations. Ainsi, l'ensemble des allocataires de l'ALS sont des ménages sans enfant, avec neuf allocataires sur dix qui sont des personnes isolées. À l'inverse, les bénéficiaires des l'ALF sont presque exclusivement des familles (graphique 3). Les situations les plus fréquentes correspondent aux familles de 1 ou 2 enfants (70,5% des allocataires). Entre 2002 et 2006, le poids des familles monoparentales s'est accru (+5,7 points), quel que soit le nombre d'enfants de la famille. Le recul du poids des familles biparentales s'observe particulièrement pour les familles avec 2 enfants (-3,2 points) et 1 enfant (-1,7 point), tandis que la part des familles biparentales très nombreuses (4 enfants ou plus) est stable.

Enfin, les configurations familiales des allocataires de l'APL sont un peu moins polarisées (graphique 4). Les personnes isolées sont les plus nombreuses (42%), et en augmentation relative par rapport à 2002 (+2,2 points). Le recul des familles biparentales au profit des familles monoparentales s'observe également chez les bénéficiaires de l'APL.

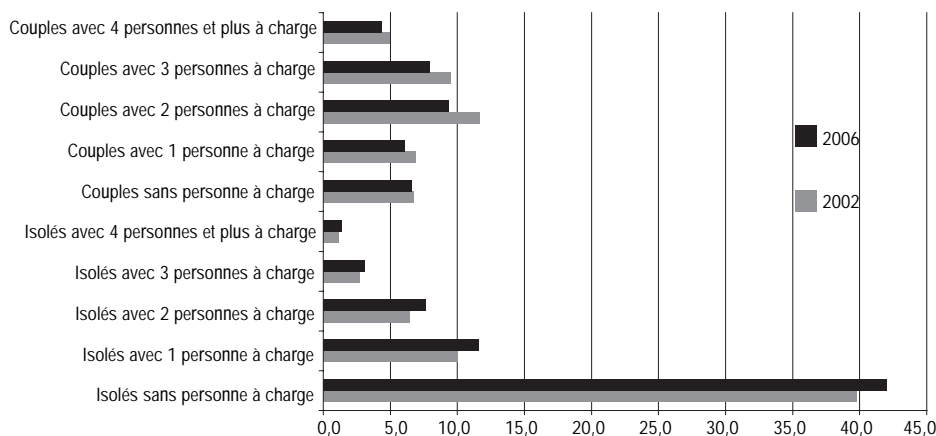
*Graphique 3*  
Répartition des allocataires de l'ALF suivant la composition familiale, en %



Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Champ : Métropole.

*Graphique 4*  
Répartition des allocataires de l'APL suivant la composition familiale, en %



Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Champ : Métropole.

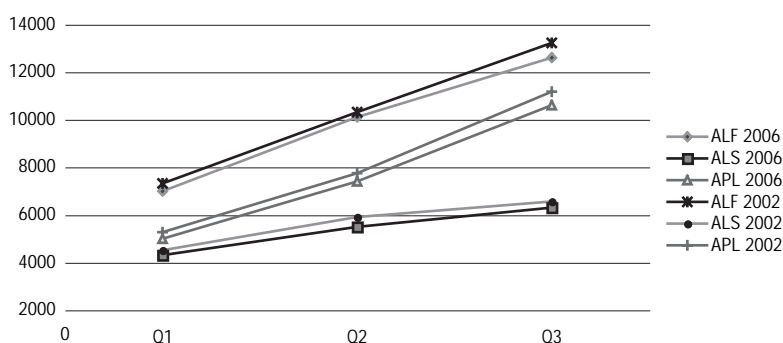
## Des allocataires plus pauvres en 2006 qu'en 2002

Les revenus des bénéficiaires d'une aide au logement ont diminué entre 2002 et 2006 (graphique 5). La diminution des ressources des allocataires s'observe pour

tous les quartiles de revenu. Elle s'observe également au sein de chacune des aides. La diminution du revenu médian est plus forte en ALS (-7,0%) et moins importante en ALF (-2,2%).

La composition familiale des différentes populations d'allocataires d'une aide au logement explique la diversité de l'étendue des distributions. Ainsi, la distribution des revenus est plus ramassée parmi les allocataires de l'ALS du fait de la faible diversité des situations familiales.

Graphique 5  
Quartiles des revenus des allocataires en 2002 et 2006



Note: Les quartiles de revenu sont calculés en euros 2006. Les quartiles de revenu ont été calculés à partir de l'assiette ressource servant au calcul des allocations logement. Ont été exclus du calcul les revenus égaux à 0.

Sources: Cnaf, fichier Fileas aux 31 décembre 2002 et 2006.

Champ: Métropole.

## Diminution des taux de couverture des aides au logement

Les aides au logement ont donc pour vocation de soutenir les familles modestes dans leur effort financier pour se loger, qu'elles soient locataires ou accédantes à la propriété. Durant les cinq dernières années, le marché du logement a connu des tensions qui se sont manifestées par des hausses de prix pour l'acquisition d'un logement ou des hausses de loyer (Christel, 2007). L'étude du taux de couverture des accédants à la propriété par les aides au logement ou des taux d'effort des locataires permet d'étudier dans quelle mesure les aides au logement ont accompagné les évolutions du marché du logement.

## Diminution du nombre d'accédants bénéficiaires d'une aide au logement

Selon l'Observatoire de l'endettement des ménages, 6 031 700 ménages sont accédants à la propriété en France métropolitaine, soit 23% des ménages. Le nombre d'accédants à la propriété a augmenté de 8,8% depuis 2003 et la part des

accédants à la propriété au sein des ménages a augmenté de 1 point par rapport à cette même date. La croissance de l'endettement des ménages se renforce en 2005, pour atteindre 64 % du revenu disponible brut (Bricongne, 2006). À l'inverse, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement dans le cadre d'une accession à la propriété diminue entre 2003 et 2006 de 24 %, si bien que le taux de couverture des accédants à la propriété par une aide au logement perd 4 points sur la même période, passant de 12,2 % à 8,6 % des accédants (tableau 1).

Tableau 1

Couverture des accédants à la propriété par une allocation logement

En milliers	Nombre de ménages	Propriétaires et accédants	Accédants seuls	Allocataires accession	Taux de couverture
2003	25 431	14 419	5 544	674 694	12,2 %
2004	25 697	14 632	5 756	610 428	10,6 %
2005	25 999	14 850	5 954	566 472	9,5 %
2006	26 339	15 076	6 032	515 713	8,6 %

Champ : France métropolitaine.

Sources : Observatoire de l'endettement des ménages et Cnaf, fichier Fileas.

## L'effort des locataires pour leur logement en augmentation

On mesure la compensation de la dépense des ménages en matière de logement procurée par les allocations logement à partir du taux d'effort des ménages (encadré 1). Les aides au logement contribuent à réduire significativement le taux d'effort des ménages en matière de logement, pour toutes les configurations familiales (tableau 2). En moyenne de l'ordre de 29 points, la réduction est maximale pour les familles monoparentales. Ainsi, après versement des aides au logement, l'effort médian consacré au logement s'élève à 24,6 % du revenu disponible du ménage. Les taux d'effort les plus bas concernent les familles nombreuses : 13 % pour les couples avec 3 enfants ou plus et 7,2 % pour les familles nombreuses monoparentales. Il est supérieur au tiers du revenu disponible pour les personnes isolées sans enfant.

Étroitement lié à la configuration familiale, le taux d'effort fluctue selon l'âge des bénéficiaires. Le profil par âge du taux d'effort décrit une courbe en U : élevé chez les moins de 25 ans (38,8 %), le taux d'effort décroît jusqu'à 20 % vers 40 ans, puis remonte pour atteindre 33 % chez les 60-65 ans (encadré 2).

L'effort consenti par les allocataires pour le logement augmente depuis 2002. Il avait diminué entre 2001 et 2002 en raison de l'harmonisation des barèmes d'APL location et d'ALF location (Nicolas *et al.*, 2005). Entre 2001 et 2006, les taux d'effort se sont accrus de 3 points, pour atteindre 24,6 % fin 2006. La hausse a été la plus élevée pour les plus bas revenus de la distribution (+5 points), tandis que les taux d'effort du quart des allocataires au revenu le plus élevé est stable sur la période. Ainsi, les taux d'effort se sont resserrés entre 2002 et 2006. Ils varient de 21 % à 29,1 % en 2006, contre 16,1 % à 26,4 % en 2002.

*Encadré 1*

**Méthodologie du calcul des taux d'effort des locataires bénéficiaires d'une aide au logement**

**Champ du calcul de l'indicateur**

Le champ du calcul de l'indicateur porte sur le parc locatif seulement (parc public ou privé). Sont notamment exclus les foyers logement, Crous, maisons de retraite ou centres de long séjour qui présentent des caractéristiques particulières. Les loyers dans les maisons de retraite, notamment, sont particulièrement élevés car ils englobent d'autres services que le seul hébergement. Concernant les Crous, leur exclusion est à mettre en relation avec celle des étudiants exposée plus bas.

La population retenue pour le calcul est celle du champ du revenu par unité de consommation du Fileas, c'est-à-dire les allocataires bénéficiaires d'une allocation logement à l'exception des étudiants ne percevant qu'une prestation de logement, des allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus et des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en maison d'accueil spécialisée, allocataires hospitalisés ou incarcérés.

**Mode de calcul de l'indicateur**

La formule de calcul du taux d'effort est la suivante :

$(\text{paiement du loyer} + \text{charges forfaitaires} - \text{aides au logement}) / (\text{revenu} - \text{aides au logement})$ .

Reste à déterminer ce qu'englobent les revenus et les charges forfaitaires.

Pour les allocataires non bénéficiaires de minima sociaux (sauf AAH), on calcule le revenu à partir de l'assiette de ressources servant au calcul des aides au logement, augmentée des prestations familiales perçues hors aides au logement. L'assiette ressource correspond au revenu déclaré l'année passée, à l'exception des allocataires qui ont connu un changement de situation pendant l'année d'observation (personnes qui ont trouvé un emploi alors qu'elles étaient inactives l'année passée, personnes ayant perdu leur emploi pendant l'année).

Pour les allocataires bénéficiaires de minima sociaux (hors AAH), le revenu est obtenu à partir du montant mensuel de l'allocation de parent isolé (API) ou du revenu minimum d'insertion (RMI) selon le cas du trimestre en cours, augmenté des prestations familiales perçues hors aides au logement.

Les quartiles de revenu sont constitués à partir d'un revenu par unité de consommation (RUC) défini de la façon suivante : le revenu par unité de consommation est le rapport entre le revenu défini plus haut, augmenté des allocations logement et le nombre d'unités de consommation. Ce RUC présente l'avantage de refléter une situation temporellement plus proche de celle de l'allocataire que le RUC calculé à partir de la déclaration de revenus de l'année passée. Notamment, il neutralise autant que possible les effets de changements de situation d'une année sur l'autre, et rend ainsi les quartiles plus homogènes.

En l'absence d'information sur les charges réelles, on calcule des charges forfaitaires résultant du barème des allocations logement. Cette convention peut tendre à sous-estimer les taux d'effort dans le parc public où les charges sont en général plus élevées (Jacquot *et al.*, 2004).

Tableau 2

Taux d'effort médian des bénéficiaires d'une aide au logement suivant la configuration familiale

Situation familiale	Taux avant AL	Taux d'effort
Isolés (sans enfants)	68,1	36,1
Couples (sans enfants)	61,5	34,2
Familles monoparentales - 1 enfant	56,6	24,3
Couples - 1 enfant	48,1	25,7
Familles monoparentales - 2 enfants	50,7	18,2
Couples - 2 enfants	39,6	21,0
Familles monoparentales - 3 enfants et +	40,0	7,2
Couples - 3 enfants et +	31,1	13,0
<b>Ensemble</b>	<b>53,5</b>	<b>24,6</b>

Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Le taux d'effort est croissant du premier au troisième quartile, puis décroît pour atteindre un niveau intermédiaire entre les taux d'effort des deuxième et troisième quartiles de revenu. Cela pourrait s'interpréter de la façon suivante : le différentiel des aides au logement entre les ménages des troisième et dernier quartiles réduit les inégalités de taux d'effort entre les deux populations, mais n'est pas suffisamment important pour les combler. Il est aussi possible que les ménages de ces deux catégories de revenu soient dans le même segment du marché du logement et

*Encadré 2***Des allocations spécifiques aux différents âges**

Entre autres facteurs déterminants du taux d'effort, l'âge de l'allocataire joue un rôle important. Aux âges extrêmes, les taux d'effort sont plus élevés. Du fait de la réglementation, les allocations ciblent différentes populations. Corrélativement à la situation familiale de l'allocataire, l'âge fait partie des facteurs de différenciation. Ainsi, les trois quarts des jeunes bénéficiant d'une aide au logement sont bénéficiaires de l'ALS, les allocataires âgés de 60 ans ou plus se répartissent entre l'APL (53%) et l'ALS (45%), et les allocataires âgés de 25 à 59 ans sont davantage répartis entre les différents types d'aide : 46% en APL, 30% en ALF et 23% en ALS (tableau 1).

Tableau 1

Répartition des allocataires suivant le type d'aide et l'âge au 31 décembre 2006, en %

En décembre 2006	ALF	ALS	APL	Total
Moins de 25 ans	8	73	18	100
De 25 à 59 ans	30	23	46	100
60 ans et plus	2	45	53	100
Total	21	37	42	100

Sources : Cnaf, fichier Fileas.

Lecture : 8% des bénéficiaires d'une aide au logement de moins de 25 ans sont bénéficiaires de l'ALF.

Les bénéficiaires d'une aide au logement ont également des statuts d'occupation de leur logement différents suivant l'âge (tableau 2). Aux âges intermédiaires, le statut d'accédant est surreprésenté (14% contre 9% pour l'ensemble des allocataires), tandis que les allocataires âgés sont davantage en foyer (26% contre 8% pour l'ensemble). Les plus jeunes sont davantage en location (91% contre 82% pour l'ensemble des allocataires). Ils sont également davantage en situation de cohabitation : 10% des allocataires de moins de 25 ans cohabitent, contre 2% des allocataires de 25 à 59 ans et 1% des allocataires de 60 ans et plus. Au total, 60% des allocataires cohabitants ont moins de 25 ans et les trois quarts d'entre eux sont étudiants.

Tableau 2

**Répartition des allocataires suivant le statut d'occupation et l'âge au 31 décembre 2006, en %**

En décembre 2006	Total logement			Total
	Foyer	Location	Accession	
Moins de 25 ans	8	91	1	100
De 25 à 59 ans	3	83	14	100
60 ans et plus	26	72	2	100
Total	8	82	9	100

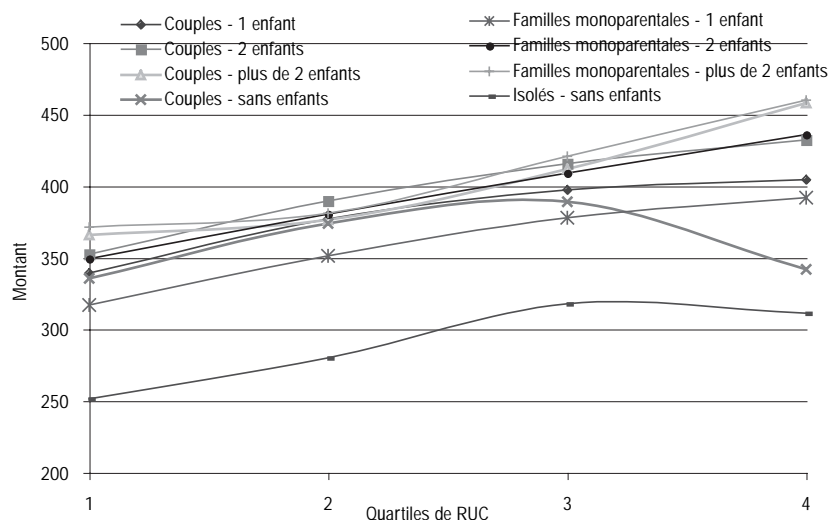
Sources : Cnaf, fichier Fileas.

Lecture : 8% des bénéficiaires d'une aide au logement de moins de 25 ans sont en foyer.

soient ainsi confrontés aux mêmes loyers, tandis que les loyers des ménages aux revenus plus modestes sont moins élevés, soit du fait qu'ils accèdent davantage à un logement social, soit du fait qu'ils ont des conditions de logement plus difficiles (moins bonne qualité du logement ou situation de surpeuplement). Ainsi, le graphique 6 montre que les loyers augmentent du premier au troisième quartile de RUC, puis décroissent ou sont stables entre le troisième et le quatrième pour certaines configurations familiales (isolés et couples sans enfants ou familles avec 1 enfant). Pour les configurations familiales avec au moins 2 enfants, ils augmentent. Cela peut s'expliquer à la fois par le fait que les ménages modestes accèdent davantage à un logement social (51% des ménages du premier quartile sont logés dans le parc public, 46% du deuxième, 44% du troisième et 45% du dernier), mais aussi par le fait qu'ils sont davantage en situation de surpeuplement.

C'est dans le parc privé que les taux d'effort sont les plus élevés : ils excèdent le tiers du revenu sauf pour les 25% des allocataires les plus aisés (tableau 3). L'écart entre le parc privé et le parc public s'est accru entre 2002 et 2006. Les taux d'effort ont ainsi augmenté de 5,1 points dans le parc privé, contre 1,1 point dans le parc public.

Graphique 6  
Loyers (hors charges) moyens par configuration familiale



Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2005.

Tableau 3  
Évolution du taux d'effort suivant les quartiles de niveau de revenu et le type de parc

Quartile	Type de parc	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1	Parc locatif	22,2	16,1	17,5	18,1	19,4	21,0
	public	17,3	11,4	11,9	12,2	12,3	12,8
	privé	31,5	25,8	29,1	31,8	34,8	37,7
2	Parc locatif	23,3	20,4	21,8	22,0	22,9	24,1
	public	16,5	13,4	14,1	13,7	13,9	14,6
	privé	30,0	27,8	30,5	31,6	32,6	34,8
3	Parc locatif	26,8	26,4	27,6	27,8	28,5	29,1
	public	20,2	19,5	20,0	19,9	20,4	20,9
	privé	33,0	32,4	34,4	35,1	36,6	38,0
4	Parc locatif	24,0	22,2	22,2	22,0	22,5	22,4
	public	17,6	16,5	16,6	16,3	16,2	16,3
	privé	30,5	28,5	28,9	28,7	29,6	29,6
Ensemble	Parc locatif	24,1	21,6	22,7	22,9	23,7	24,6
	public	17,8	15,2	15,7	15,6	15,8	16,3
	privé	31,4	29,4	31,2	31,9	33,2	34,5

Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Les barèmes des allocations logement comportent une composante géographique avec une fixation des paramètres en fonction de trois zones géographiques. Cette prise en compte de paramètres géographiques vise à compenser les écarts

de prix existant sur le marché du logement selon les zones. Si l'on contrôle par le niveau de revenu des allocataires (tableau 4), les taux d'effort présentent de fortes variations d'une zone à l'autre. Par exemple, les allocataires du premier quartile de revenu par unité de consommation (RUC) consacrent en moyenne 16,5% de leurs revenus hors allocations logement à leur loyer dans la zone 1, contre 23,5% dans la zone 3. Dans les trois premiers quartiles, les taux d'effort sont plus élevés dans la zone 3 que dans les zones 1 et 2. Seuls les allocataires du dernier quartile de revenu par unité de consommation présentent un taux d'effort inférieur à celui des autres zones géographiques.

Tableau 4

Taux d'effort suivant la zone géographique et le quartile de revenu par unité de consommation

Zone géographique	Quartile (Ruc)	Taux d'effort (en%)
1	1	16,5
	2	20,8
	3	26,7
	4	24,6
	Ensemble	23,5
2	1	20,2
	2	22,7
	3	28,8
	4	22,5
	Ensemble	24,0
3	1	23,5
	2	26,1
	3	30,4
	4	21,3
	Ensemble	25,6
Ensemble	1	21,0
	2	24,1
	3	29,1
	4	22,4
	Ensemble	24,6

Zone 1 : Agglomération parisienne et ville nouvelles en région Île-de-France.

Zone 2 : Autres communes d'Île-de-France, agglomérations de plus de 100 000 habitants, communautés urbaines et villes nouvelles de province et de Corse, communes françaises de l'agglomération de Genève.

Zone 3 : Le reste du territoire métropolitain.

Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

## De plus en plus d'allocataires ont un loyer qui excède le loyer plafond du barème

Au total, l'évolution à la hausse des taux d'effort des allocataires reflète l'écart d'évolution entre les paramètres du barème des aides au logement et celle des loyers (voir encadré 3 sur le mode de calcul des aides au logement des locataires).

L'évolution de la part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond en est une illustration. Elle est ainsi passée de 58% des locataires en 2001 à 71% en 2006. La hausse de cette proportion est continue entre 2001 et 2006, et concerne chacune des trois zones géographiques de détermination du montant des aides (graphique 7). La zone 3 présente le plus fort pourcentage d'allocataires dont le loyer excède le loyer plafond (74%), tandis que la zone 1 présente le pourcentage le plus faible (62%). Cette proportion varie également suivant la configuration familiale (graphique 8) : de moins de la moitié des allocataires pour les familles avec au moins 3 enfants à charge à 76% pour les couples sans personne à charge, voire 79% pour les isolés sans personne à charge.

Toutefois, l'évolution de la part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond n'explique qu'une partie de l'évolution des taux d'effort des allocataires. En effet, le rapport de corrélation entre les deux taux d'évolution sur la période 2002-2006 par configuration familiale s'élève à 9%. En d'autres termes, l'évolution de la part des allocataires dont le loyer excède le loyer plafond explique 9% de la variance de l'évolution des taux d'effort.

#### Encadré 3

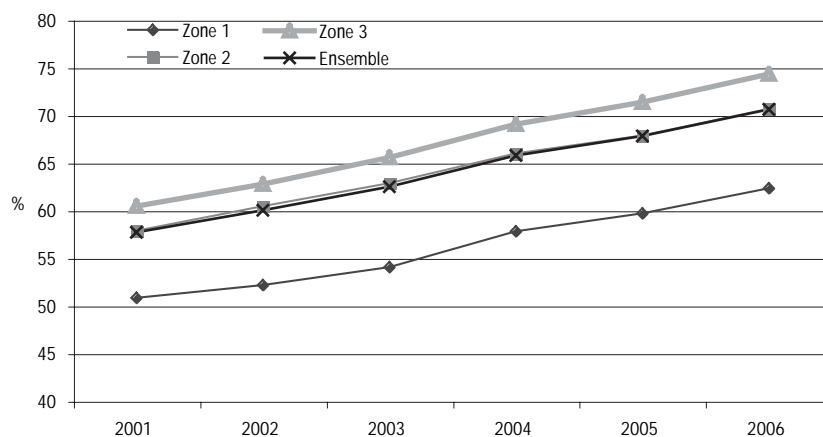
##### **Le barème des aides au logement pour la location**

Il existe deux grands types d'aide personnelle au logement : l'aide personnalisée au logement (APL) et l'allocation de logement (AL) qui se subdivise elle-même en une AL familiale (ALF) et une AL sociale (ALS). Ces aides sont attribuées sous condition de ressources et calculées en fonction d'un barème (DGUHC, 2007). Depuis la réforme intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le montant de l'aide est obtenu par application de la même formule en AL et en APL :

$$AL = L + C - Pp \text{ où}$$

- L est le loyer réel (ou la mensualité de remboursement réel) pris en compte dans la limite d'un plafond variable en fonction des trois zones géographiques et du nombre de personnes à charge ;
- C est le forfait de charges ; un forfait de charges spécifique est appliqué en cas de cohabitation de plusieurs foyers distincts lorsque l'allocataire est une personne isolée, avec ou sans personne à charge ;
- Pp représente la participation personnelle du ménage à la dépense de logement et est obtenue par la formule :  $Pp = Po + Tp * Rp$  dans laquelle Po représente la participation minimale et est égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes : 8,5% de la dépense de logement plafonnée (L - C) ou 30 euros, Tp est le taux de participation personnelle fonction de la configuration familiale et d'un taux complémentaire et Rp est égal à la différence entre les ressources du bénéficiaire et un montant forfaitaire Ro.

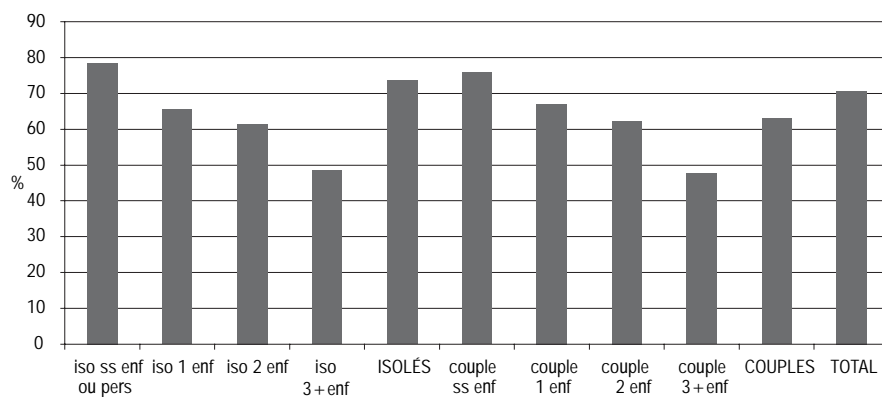
*Graphique 7*  
Proportion d'allocataires dont le loyer excède le loyer plafond



Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Champ : France métropolitaine.

*Graphique 8*  
Proportion de bénéficiaires avec un loyer au-dessus du loyer plafond



Sources : Cnaf, fichier Fileas au 31 décembre 2006.

Champ : France métropolitaine.

## Bibliographie

- BRICONGNE J.-C., 2006, « Les comptes financiers de la nation en 2005 – Nouvel essor de l'endettement des ménages, reprise de celui des entreprises », *Insee Première*, Insee, n° 1080, mai.
- CHRISTEL V., 2007, « Vue d'ensemble du logement en 2005 et en 2006 à travers les comptes du logement », Les Rendez-vous du SESP, juin.
- COLLINET P., MATHIEU F., ROBERT M.-J., SALESSES C., 2007, « 10,7 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les CAF », *L'E-essentiel*, Cnaf, n° 60, avril.
- DGUHC, 2007, *Éléments de calcul des aides personnelles au logement*.
- JACQUOT A., JEZEQUEL B., MINODIER C., 2004, « Les charges dans le budget des locataires », *Insee Première*, Insee, n° 990, novembre.
- NICOLAS M., MAHIEU R., THIBAUT F., 2005, « Les déterminants du taux d'effort des bénéficiaires d'aides au logement », *Recherches et Prévisions*, Cnaf, n° 79, mars.
- NICOLAS M., 2006, « Les familles nombreuses sont moins nombreuses », *L'E-essentiel*, Cnaf, n° 55, novembre.